

DEPARTEMENT

DEUX-SEVRES

Accusé de réception en préfecture
079-217903202-20250410-1-10-04-2025-DE
Date de télétransmission : 15/04/2025
Date de réception préfecture : 15/04/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SURIN**

Séance du 10 avril 2025

Nombre de membres	
En exercice	Qui ont pris part à la délibération
14	10

Date de la convocation
3 avril 2025

Numéro délibération
1-10/04/2025

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

Et publication

15/04/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 10 avril à 20 h 00, le conseil municipal de Surin s'est réuni à la mairie de Surin sous la présidence de Monsieur Philippe Jeannot, Maire.

Membres présents : MM. Mozzi-Ravel Jacques, Delplancq Thierry, Mmes Quinard Christine, Fourré Cindy, MM. Chasseau Fabrice, Weill Rémi, Riccucci Sébastien, Blanchet Bernard, Mme Kilque Sylvie

Membres absents : Mme Raphel Hélène, M. Brun Samuel, Mme Dubois-Massé Annie (pouvoir à Jeannot Philippe) et M. Vandé Yves

Quorum : 8

Secrétaire : Fourré Cindy

Objet de la délibération : **Compte Financier Unique 2024** – annule et remplace délibération N° 1-13/03/2025

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;
Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

Considérant que, dans ce cadre, M. le maire a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence de M. Mozzi-Ravel ;

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit :

Pour le budget principal :

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	339 614,75 €	430 000,00 €	769 614,75 €
	Recettes réalisées	94 357,77 €	468 999,35 €	563 357,12 €
	Restes à réaliser	122 793,00 €		122 793,00 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	555 472,00 €	530 000,00 €	1 085 472,00 €
	Dépenses réalisées	99 315,15 €	366 173,48 €	465 488,63 €
	Restes à réaliser	309 652,24 €		309 652,24 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	-4 957,38 €	102 825,87 €	97 868,49 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	215 857,25 €	100 000,00 €	315 857,25 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	210 899,87 €	202 825,87 €	413 725,74 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	-186 859,24 €		-186 859,24 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	24 040,63 €	202 825,87 €	226 866,50 €

Pour le budget du lotissement :

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	103 451,53 €	74 758,29 €	178 209,82 €
	Recettes réalisées	55 732,24 €	74 757,26 €	130 489,50 €
	Restes à réaliser			
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	47 719,29 €	74 009,48 €	121 728,77 €
	Dépenses réalisées	47 719,26 €	55 732,73 €	103 451,99 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	8 012,98 €	19 024,53 €	27 037,51 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	-55 732,24 €	-748,81 €	-56 481,05 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	-47 719,26 €	18 275,72 €	-29 443,54 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	-47 719,26 €	18 275,72 €	-29 443,54 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par vote à mains levées à l'unanimité, Monsieur le maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote,

- approuve le CFU 2024 de la commune de Surin et du lotissement
- donne pouvoir à M. le maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Pour copie conforme, Surin le 13 mars 2025,

Président	Secrétaire
P. Jeannot	C.Fourré
	